Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260608-B_2026_025-DE

Bureau Communautaire du 4 juin 2026 Délibération n°B_2026_025

L'an deux mille vingt six, le quatre juin à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à OBC Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 29 mai 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
MARCY Christelle

Secrétaire de séance : M. Vincent COWET

Objet : - Commande publique - Commande publique : Mutualisation du service "Commande publique" d'OBC avec les communes membres adhérentes

La Présidente informe le conseil communautaire qu'afin de fiabiliser les procédures de consultation, au regard de la complexité du droit de la commande publique et que, compte-tenu de la structure actuelle des communes qui fait qu'elles ne peuvent se doter de compétences dédiées, il est proposé de renouveler le service commun Commande Publique dans le cadre du schéma de mutualisation communautaire pour la nouvelle mandature 2026-2032.

Les modalités de fonctionnement, administratives et financières, de ce service commun sont indiquées et expliquées dans la convention de mutualisation, jointe à la présente délibération.

La proposition de répartition financière est la suivante :

- Forfait annuel (conseil au fil de l'année) évalué pour 2026 à 280,00 € par commune adhérente.
- Coût horaire (relecture ou option 1 ou 2) : 25 € pour 2026

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION du renouvellement du service commun « Commande Publique »
- LA VALIDATION de fonctionnement, administratives et financières,
- **L'AUTORISATION** donnée à la Présidente, ou son représentant, de signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

